

# COMMUNE DE LES MAZURES

## Plan Local d'Urbanisme (Révision générale)

### Document graphique du RÈGLEMENT

Ech. 1/15.000 ème



### Ensemble du territoire

PREFECTURE DES ARDENNES  
- 4 AOÛT 2021  
ARRIVÉE

Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil municipal du 28 juin 2021,  
approuvant la révision générale du  
Plan Local d'Urbanisme.



Document initial :  
Approuvé le : 18.05.1990

Auteur d'Urbanisme et d'Environnement  
28 Avenue Philippoteaux  
08200 SEJAN 27 - Fax. 03.24.23.15.22  
Email : urban@sejan27.fr



Révisé le : 28.06.2021

Modifié le : Mis à jour le :


Sources : - Front de plan cadastral vectorisé du P.L.U. avant révision, mis à jour partiellement par le B.E.Dumay,  
- Report des courbes de niveaux à partir du Scan25

## LÉGENDE

	Limite de Commune		Courbe de niveau
	Limite de secteur		Lignes électriques haute tension
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>			
<b>Contrainte GAZ</b>		<b>Contrainte électricité</b>	
	Canalisation de transport de gaz haute pression Damoury - Anchinamps (en respect des documents SA et SD)		Lignes électriques haute tension (en respect des documents SA et SD)
	Périmètre dans lequel le transporteur de gaz doit être pris en compte de tout projet (en respect des documents SA et SD)		Zone d'évitement acoustique (en respect des documents SA et SD)
	Zone de dangers significatifs (RE) : 45 m		Zone de dangers très graves (E.S) : 20 m
	Zone de dangers graves (PEU) : 30 m		

## RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

<b>N</b>	Zones naturelles et forestières
<b>Na</b>	Secteur au cœur du massif forestier, destiné au fonctionnement de la station de transfert d'énergie par pompage (STEP) de Revin-Saint-Nicolas / Les Mazures
<b>Nf</b>	Secteur couvrant le massif forestier et ses abords

